

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2023

PRÉSENTS : Messieurs Lavail, Fidanza, Dubois, Blakoe, Woilrand.

Mesdames Fontebasso.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Duboscq, Mme Ferrandi, M. Lacoste.

POUVOIRS REÇUS : M. Woilrand (pouvoir de Mme Duboscq),

SECRETAIRE DE SÉANCE : André Fidanza

Début Conseil 20H05

1) Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 Mai 2023.

Compte rendu validé à l'unanimité.

2) Vote taxe d'aménagement

Pour toute nouvelle construction une taxe d'aménagement est payé par le propriétaire du bien. Actuellement cette taxe est de 2 %, ce taux a été voté en 2014. M. Le Maire propose de réviser ce taux. Cette taxe sert à financer ou participer aux divers aménagements et travaux effectués dans la Commune. Légalement, cette taxe peut aller jusqu'à un taux de 5%.

Après discussion le Conseil délibère vote à l'unanimité le nouveau taux de taxe d'aménagement de 3 %.

3) Dossier busage

Suite au dernier Conseil Municipal et la décision d'effectuer les travaux de busage du fossé en bordure de la RD635, M. le Maire informe le conseil que le dossier de demande d'une subvention de 7 850 € (40% de 19 625 € HT) a bien été déposé auprès du Conseil Département le 17 juin dernier. Il ne devrait passer en commission qu'en septembre 2023.

4) Aménagements RD635/RD13

RD635

Suite au dernier Conseil Municipal, M. le Maire a contacté Mme DELMAU du cabinet Commingeo et pour l'informer de la décision de réaliser les travaux d'aménagement de la RD635 par une première tranche deuxième semestre 2024 concernant :

Secteur Centre bourg : 66 877,87 € TTC

Secteur Espace Campanère : 15 947,77 € TTC

Secteur Entrée / Sortie Nord : 7 665,36 TTC

Soit total estimé de **90 491 € TTC**

Durant l'été Mme DELMAU travaillera pour affiner le devis afin d'avoir une base pour effectuer une recherche de financements pour réaliser ces travaux. Le total estimé sera certainement supérieur à celui ci-dessus compte tenue du revêtement du trottoir 'Place du puits/Campanère'.

Notons que le **21 juin** un nouvel accident au niveau de la place du Puits a encore eu lieu. Accident dû à une vitesse excessive, et n'ayant entraîné heureusement que des dégâts matériels.

RD13 :

Jedi 22 juin, l'entreprise Spie Batignole Malet a commencé les travaux de réalisation d'un plateau ralentisseur sur la route départementale 13 au niveau de l'abri bus. Ces travaux ce sont poursuivis durant toute la semaine 25 et sont à présent terminés. Ils devraient permettre de faire ralentir les véhicules qui descendent cette route et ainsi sécuriser la sortie de l'impasse des Acacias...

5) Point fermeture réseau cuivre :

Orange nous a informé par courrier de la fin du réseau cuivre pour Janvier 2027. Autrement dit, les personnes abonnés internet et téléphone par ce réseau devront d'ici là passer à la fibre ou à une autre technologie pour continuer à bénéficier d'une connexion internet et de la téléphonie. Un courrier sera adressé durant l'été aux administrés pour les informer de la coupure du réseau cuivre. Ils pourront alors adresser leurs remarques en Mairie jusqu'au 10 septembre. Remarques que nous ferons remonter à Orange.

6) Questions et info diverses :

Circulation camion poubelle

Suite aux remarques évoquées au Conseil Municipal du 26 Mai, un panneau 'Sens interdit' a bien été installé sur le chemin du RIOUET afin de signaler l'interdiction de circuler dans le sens 'point de tri sélectif vers centre du village'. Le chemin du Riouet n'est autorisé dans ce sens de circulation que de la RD635 au point de tri sélectif et uniquement par les véhicules de service dévoués au fonctionnement du point de tri.



Commission Services techniques de la Com Com

Suite à la réunion du 6 juin 2023 de la Commission 'Services Techniques' de la Communauté des Communes, **Monsieur BLAKOE** délégué pour la Commune du Fréchet, informe le Conseil Municipal des décisions prises lors de cette Commission. Le compte rendu de cette commission sera joint en fin de compte rendu du Conseil Municipal.

Commission aide à la personne de la Com Com

Suite à la réunion du 8 juin 2023 de la Commission 'Service à la Personne' de la Communauté des Communes, **Céline FONTEBASSO** déléguée pour la Commune du Fréchet, informe le Conseil Municipal des décisions prises et des points évoqués lors de cet réunion. Notamment les préconisations du CD 31 qui orientent d'un passage des SAAD et SSIAD vers des "services autonomie " afin que l'usager n'ait qu'un seul interlocuteur lorsqu'il a besoin de prestations d'aide et d'accompagnement ou de soins. Le territoire d'intervention doit être identique pour ces 2 activités complémentaires. Le compte rendu de cette Commission sera joint en fin de ce compte rendu de Conseil Municipal...

Fin conseil : 22h15

Prochain conseil : Vendredi 29 septembre 2023



Affaire suivie par :
Laurence LANG
Directeur des Relations avec les Collectivités Locales
Haute-Garonne
laurence.lang@orange.com
+33 6 85 41 93 18

2031600098000001 00694

A L'ATTENTION DE MME OU M LE MAIRE
HOTEL DE VILLE
1 RUE DE LA FIANCERIE
31360 LE FRECHET

Issy-les-Moulineaux, le 8 juin 2023

Objet : information sur la pré-sélection de votre commune dans le lot 3 de fermeture du réseau cuivre

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

La modernisation des infrastructures de télécommunication est en cours dans notre pays, au travers de grands chantiers pour apporter l'Internet fixe à Très Haut Débit partout sur le territoire.

Dans ce cadre, Orange a initié un vaste chantier de fermeture de son réseau historique en cuivre. Ce dernier va progressivement fermer sur tout le territoire à échéance 2030, ce qui implique une migration des usagers vers de nouvelles technologies plus modernes et plus performantes, telles que la fibre optique, les réseaux très haut débit mobile et le satellite.

Cette fermeture de réseau se déroulera par lots annuels de communes, dans le respect de délais de prévenance encadrés par la réglementation. Pour chaque lot, les communes sont identifiées à travers un processus de sélection mené par les équipes d'Orange, au terme duquel une première liste de communes est constituée. Cette liste est ensuite portée à la connaissance des parties prenantes lors d'une phase de partage, qui doit permettre à chacune d'entre elles de prendre connaissance du projet, d'émettre des observations ou des réserves sur les communes identifiées. Une fois cette phase de partage achevée, la liste finale des communes est constituée et le lot peut être officiellement lancé.

C'est dans ce contexte, et après les deux premiers lots engagés, que je vous informe que votre commune a été présélectionnée pour être intégrée au lot n°3 de fermeture du réseau cuivre, dont la date de fermeture technique interviendrait en janvier 2027. A cette date, l'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible.

Orange est attaché à un dialogue étroit avec les mairies qui seront concernées par la fermeture du réseau cuivre. Aussi, ce courrier formalise le lancement de la phase de partage et de concertation évoquée ci-avant.

Durant cette phase qui se déroule du 6 juin au 15 septembre 2023, je me tiens à votre entière disposition pour répondre à l'ensemble de vos interrogations et recueillir vos éventuelles observations.

A l'issue de cette phase, la liste des communes retenues sera amendée et confirmée et les travaux de fermeture du cuivre seront engagés avec l'ensemble des parties prenantes. Sans remarque de votre part avant le 15 septembre, Orange considèrera que vous n'avez pas de réserve à exprimer concernant l'intégration de votre commune dans le lot 3 de fermeture du réseau cuivre.

Souhaitant vous accompagner au mieux dans ce projet de modernisation numérique, je vous prie de croire, Madame la Maire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes salutations distinguées.

Laurence LANG
Directeur des Relations avec les Collectivités Locales
Haute-Garonne

Ordre du jour :

- Ordures ménagères
 - Présentation de la nouvelle organisation du service déchets,
 - Modification de l'article 4.3 du règlement des déchetteries,
 - Proposition d'implantation de nouveaux points tri sur le territoire pour répondre aux objectifs CITEO,
 - Proposition d'implantation de nouvelles bornes textiles sur le territoire,
 - Réflexion sur la distribution des composteurs collectifs,
 - Proposition d'envoi d'un courrier aux professionnels produisant des biodéchets sur le territoire pour rappel de la loi avec obligation de mise en conformité au 1^{er} janvier 2024 (tri sélectif et biodéchets),
 - Broyage des déchets verts à domicile,
 - Collecte des piles en Mairie,
 - Point sur l'harmonisation du mode de collecte.

- Voirie
 - Proposition d'un tarif balayeuse : tarif horaire,
 - Rappel de la procédure à suivre en cas de dégâts d'orages sur une voie communale.

- Questions et informations diverses :
 - Nettoyage des conteneurs de regroupements OM du 19 juin au 07 juillet,
 - Distribution des 300 composteurs individuels 10,11,12,15 Mai,
 - Extension des consignes pour la benne Eco-Maison sur les déchetteries,
 - Mise en place de défibrillateurs en déchetterie

Documents joints :

1. Feuille d'émargement
2. Diaporama de la commission
3. Plaquette Philtex
4. Photos bornes de collecte des piles usagées

Prochaine réunion de la commission : à fixer.

Présents	
Patrick Bares (Vice-président)	
Michel-Claude Abadie (Ganties / Président de la commission)	
Voir feuille d'émargement	
Technicien présent	
Aurélien Cep (DST)	
Emmanuelle Joubé (Responsable du service déchets)	
Excusés	
Voir feuille d'émargement	

Diffusion : aux membres de la commission, aux 55 mairies, aux délégués communautaires.

Validation : le 27/06/2023 par Monsieur Patrick Barès et Monsieur Aurélien Cep.

COMPTE RENDU

1. Ordures ménagères

- Présentation de la nouvelle organisation du service déchets

Le nouveau chef d'équipe du service, Pierre Larronde, n'a pas pu être présent à la réunion pour cause de maladie.

La nomination d'Emmanuelle Joubé au poste de responsable du service fait suite à l'obtention du concours de technicien territorial.

Pour toutes questions concernant les déchets, voici leurs contacts :
pierre.larronde@cagiregaronnesalat.fr – 06.59.63.65.66.
emmanuelle.joubé@cagiregaronnesalat.fr – 07.50.59.36.46

- Modification de l'article 4.3 du règlement des déchetteries

Suite aux remontées de certaines Mairies il est proposé de modifier les restrictions d'accès et de dépose des déchets pour leurs services techniques (article 4.3 du règlement des déchetteries). Ceci concernerait alors :

- Article 3 - Limitation de l'accès
- Article 4 – Accès aux déchetteries de la CC CGS
- Article 7 - Déchets acceptés

Il s'agit de différencier les conditions d'accès entre particuliers et services communaux.

Aucune objection n'est apportée à cette demande de modification.

- Proposition d'implantation de nouveaux points tri sur le territoire pour répondre aux objectifs CITEO

En janvier 2022 la CC a répondu à un appel à projet porté par CITEO, l'éco-organisme en charge du suivi de la collecte sélective, portant sur l'optimisation de collecte sur son territoire. Elle a été retenue et doit donc densifier le maillage des points tri : des communes ont été repérées comme ne rentrant pas dans l'optimum défini par CITEO, soit en dessous du quota 1 point tri pour 150 habitants. Selon les communes, la mise en place d'un ou plusieurs points tri est nécessaire afin d'atteindre cet optimum. La participation de CITEO s'élèvera à plus ou moins 50 000 € sur un investissement de 170 000 €. Le financement porte sur les achats de colonnes et les actions de communication.

La C.C. contactera les communes concernées afin de prendre un rendez-vous pour définir avec les élus les emplacements des futurs points tri. La réalisation des travaux se fera en régie.

- Proposition d'implantation de nouvelles bornes textiles sur le territoire

Le Service déchets s'est rapproché de l'entreprise Philtex, qui collecte les bornes textiles en déchetteries, afin de densifier le maillage des bornes de collecte sur le territoire. Si une vingtaine de bornes sont mises en place Philtex garantit une tournée de collecte hebdomadaire. Cette densification permettrait de sortir les textiles qui se retrouvent dans les encombrants ou encore dans les ordures ménagères faute de place dans les colonnes qui débordent.

Un rendez-vous sera pris auprès des Mairies concernées pour définir l'emplacement des colonnes. Un lieu fréquenté est conseillé (proche des commerces, écoles, points tri...)

Des élus demandent quel est le statut juridique de Philtex et où sont retraités les vêtements collectés ?

Philtex est une SARL, la collecte a lieu sur les secteurs sud-est et sud-ouest. Beaucoup de personnes en réinsertion y sont employées, les chauffeurs chargés de la collecte eux sont des professionnels. Ils ont une chaîne de tri et plusieurs magasins de réemploi.

Une fois le tri effectué et les vêtements en état extraits, les textiles sont revendus à un grossiste basé à Dubaï, un géant du secteur, qui en récupère des pays du monde entier. Un tri de gros est réalisé, une partie est à nouveau recyclé et revendu, et l'autre envoyé au Pakistan pour recyclage ou destruction. Pour exemple les chaussures se recyclent très bien, les matières sont séparées et recyclées indépendamment.

La plaquette de l'entreprise est jointe en annexe du compte rendu.

Des élus mentionnent aussi le fait qu'il faudrait faire une campagne de communication concernant la dépose des textiles et mentionnant les associations du territoire qui peuvent en récupérer : La Sève à Aspet, La Ressourcerie à Mazères ...

- Réflexion sur la distribution des composteurs collectifs et proposition d'envoi d'un courrier aux professionnels produisant des biodéchets

Cinquante composteurs collectifs 800L et trois cent individuels 300 L ont été commandés à l'ESAT Vignalis, leur livraison est prévue pour fin 2023. Une nouvelle campagne de distribution sera organisée début 2024. Il est proposé de transmettre un courrier d'information aux entreprises, commerces et structures d'accueil du territoire produisant des biodéchets afin qu'ils puissent se mettre en conformité avec la loi AGEC (Anti Gaspillage et Economie Circulaire) au 1^{er} janvier 2024. Ce courrier contiendra également un rappel sur la nécessité de mise en place du tri sélectif.

Il faudra définir à quel type de structure les composteurs collectifs seront proposés (école, centre de loisir, jardins partagés, logements collectifs, maison de retraite ...). Mais aussi définir le mode de fonctionnement car la dépose de déchets en composteur collectif doit être un minimum suivi, il faudrait une ou deux personnes référentes par site.

- Réflexion sur le broyage des déchets verts à domicile et réflexion sur la collecte des piles en Mairie

Le service déchets souhaite connaître l'avis de la commission sur une éventuelle mise en place d'une collecte ou broyage de déchets verts à domicile. Actuellement les coûts de traitement représentent 15 000 à 20 000 €, ils concernent le coût de location du broyeur du SYSTOM pour 3 à 4 broyages annuels sur la plateforme. Le broyat proposé aux agriculteurs et administrés est depuis fin d'année dernière normé, il peut être épandu en bio. La mise en place de ce service permettrait d'apporter une solution alternative pour les personnes ne pouvant transporter leurs déchets verts en déchetterie. Les déchets verts broyés seraient laissés aux personnes les apportant dans le but de les valoriser (paillage par exemple). Il faudrait prévoir l'achat d'un gros broyeur (~100 000 €), un agent à temps plein pour la gestion du planning et la réalisation de la collecte ou du broyage (~35 000 €) ainsi qu'un camion (~60 000 €).

Les élus jugent intéressant la proposition d'un broyage programmé sur les communes mais la question du stockage des déchets verts chez les particuliers ou sur une commune se pose. En effet, un particulier garderait-il plusieurs semaines chez lui ses déchets verts ? Et le stockage de déchets sur un terrain est règlementé et doit être surveillé pour éviter le dépôt d'autres déchets.

La réflexion est laissée aux élus de la commission sur un besoin réel qu'il y aurait sur le territoire. Le sujet sera réabordé lors de la prochaine commission, une estimation du coût selon le mode de fonctionnement sera présentée par les services techniques. Une communication dédiée à la valorisation des déchets verts par les particuliers (compostage, mulch ...) pourra être diffusée.

- Collecte des piles en Mairie

Des bornes de collecte pour les piles usagées ont été commandées auprès de l'éco-organisme Corepile. Il est proposé d'en installer en Mairie pour optimiser le recyclage des piles usagées.

La commission pense qu'il est préférable de les placer dans des lieux fréquentés (écoles, salles des fêtes, petits commerce) plutôt qu'en Mairie. Les bornes peuvent être placées à l'extérieur mais dans un endroit abrité. La photo des bornes est jointe en annexe, des bacs de collecte de 5kg peuvent aussi être commandés.

- Point sur l'harmonisation du mode de collecte

En janvier 2023, à la reprise du secteur d'Aspet, 3 camions benne collectaient les ordures ménagères tous les jours de la semaine plus un quatrième 3 jours/hebdo. Après l'harmonisation du mode de collecte sur le tout le territoire en bacs de regroupement, ce ne sont plus que 2 camions bennes qui collectent tous les jours et un troisième camion deux fois par semaine. La mise en place des conteneurs de regroupement a permis une réduction des dépenses de carburant mais aussi de l'usure des véhicules (entretien, réparation, pièces...). Les agents ont pu être positionnés sur d'autres services comme de la maintenance de bacs ou le nettoyage des points de regroupement OM et des points tri.

Le passage en bacs regroupement s'est globalement bien passé. Quelques points de collecte pouvant être problématiques, car très fréquentés ont été repérés et le service OM s'attache à solutionner ces points particuliers très rapidement : collecte plus fréquente, déplacement des points ou retrait.

Un bilan des tonnages a été réalisé sur les cinq premiers mois de l'année 2023. Il apparaît que la quantité d'ordures ménagères a diminué significativement ainsi que celle des encombrants portés en déchetteries. La quantité des emballages a augmenté logiquement par la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri des emballages plastiques.

Les élus demandent s'il y a des problématiques liées aux apports des personnes âgées ? Lorsqu'il y a eu des remontées, le service a fait du cas par cas, il y en a toujours mais très peu.

Un élu fait remonter le problème du poids des couvercles des bacs pour certains. Le service va se renseigner auprès du fournisseur pour savoir s'il existe un autre système.

2. Voirie

- Proposition d'un tarif balayeuse : tarif horaire.

La commission propose un tarif à l'heure pour la location de la balayeuse avec chauffeur.

Le tarif proposé est de 100€/H.

Il est rappelé à la commission que la balayeuse est utilisée pour le service voirie dans le cadre des travaux d'entretien et d'investissement de nos voies.

Elle ne peut servir aujourd'hui qu'à ce type de travaux car le service n'a actuellement pas les moyens humains de détacher un agent pour utiliser la balayeuse à d'autres fins (propreté urbaine par exemple).

Une inter-commission, service aux communes et services techniques, lancera une réflexion pour éventuellement développer ce service auprès des communes.

- Rappel de la procédure à suivre en cas de dégâts d'orages sur une voie communale.

Mr Cep rappelle aux membres de la commission la procédure à suivre lorsqu'il y a un dégât d'orage sur de la voirie intercommunale :

- Etape 1 : Appeler Mr Cep Aurélien (0755588210), ou Mr Bottarel Sébastien (0624693892) pour les prévenir du dégât, possibilité d'envoyer un mail aussi,
- Etape 2 : Rdv sur place pour constater le dégât (prise de photo, localisation),
- Etape 3 : Mise en sécurité de la voie,
- Etape 4 : Devis réalisé par les services de la Communauté de Communes
- Etape 5 : Constitution du dossier par les services de la Communauté de Communes, demande d'aide auprès du Département. Possibilité de demander des fonds exceptionnels à la Région et à l'Etat selon l'intensité de l'orage et le coût des travaux.
- Etape 6 : Attente des accords de subventions par les administrations avant de commencer les travaux de réfections.
- Etape 7 : Après la validation des travaux, programmation et réalisation des travaux (en régie ou par une entreprise privée selon la nature du dégât)

3. Questions et informations diverses :

- Nettoyage des conteneurs de regroupements OM du 19 juin au 07 juillet, (reporté pour cause de panne du camion de lavage)
- Distribution des 300 composteurs individuels 10,11,12,15 Mai,
- Extension des consignes pour la benne Eco-Maison sur les déchetteries,
- Mise en place de défibrillateurs en déchetterie,

- Questions diverses

Le service demande à la commission si les élus sont satisfaits du service rendu en déchetteries. Les réponses sont en majorité positives.

La question se pose sur les horaires et s'il ne pourrait pas y avoir une harmonisation des jours d'ouvertures ? Les anciennes plages horaires ont été conservées à la fusion, mais au vu de la fréquentation sur Saint-Martory et Aspet, les étendre ne semble pas justifié. De plus, les heures des agents sont réparties différemment : sur Mane 2 agents en rotation sur 48h/hebdo puis 18h/hebdo (6 jours travaillés puis 3 jours), à Saint-Martory et Aspet 1 agent en 36.5h/hebdo. Il est nécessaire d'avoir plusieurs agents pour Mane. Actuellement des agents ayant des restrictions médicales y travaillent en binôme.

Commission Services Techniques

Ordures ménagères et voirie

Mardi 06 juin 2023 – Salle du Conseil – Hôtel Communautaire

1. Ordures Ménagères

- Présentation de la nouvelle organisation du service déchets,
- Modification de l'article 4.3 du règlement des déchetteries,
- Proposition d'implantation de nouveaux points tri sur le territoire pour répondre aux objectifs CITEO,
- Proposition d'implantation de nouvelles bornes textiles sur le territoire,
- Réflexion sur la distribution des composteurs collectifs,
- Proposition d'envoi d'un courrier aux professionnels produisant des biodéchets sur le territoire pour rappel de la loi avec obligation de mise en conformité au 1^{er} janvier 2024 (tri sélectif et biodéchets),
- Réflexion sur le broyage des déchets verts à domicile,
- Réflexion sur la collecte des piles en Mairie,
- Point sur l'harmonisation du mode de collecte.

2. Voirie

- Proposition d'un tarif balayeuse : tarif horaire,
- Rappel de la procédure à suivre en cas de dégâts d'orages sur une voie communale.

3. Questions diverses

- Nettoyage des conteneurs de regroupements OM du 19 juin au 07 juillet,
- Distribution des 300 composteurs individuels 10,11,12,15 Mai,
- Extension des consignes pour la benne Eco-Maison sur les déchetteries,
- Mise en place de défibrillateurs en déchetteries.

1. Ordures Ménagères

Présentation de la nouvelle organisation du service déchets

Depuis le 1^{er} mai 2023:

- 1 responsable du service déchet : Emmanuelle Joube
- 1 chef d'équipe du service déchet : Pierre Larronde
- Mise en place d'une équipe de maintenance : fabrication et pose de caches conteneurs, création de nouveau points tri, nettoyage et réparation des points tri et points de regroupement.

1. Ordures Ménagères

Modification du règlement des déchetteries

- **Article 3 - Limitation de l'accès**

L'accès est limité aux véhicules de tourisme et à tout autre véhicule de largeur carrossable inférieure ou égale à 2.25 mètres et d'un PTAC inférieur à 3.5 tonnes.

A rajouter : Ces dispositions ne s'appliquent ni aux services techniques des communes du territoire de la communauté de communes ni aux entreprises chargées de la collecte des déchets.

- **Article 4 - Accès aux déchetteries de la CC CGS**

- **4.3 ACCÈS POUR LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX**

Les déchets apportés par les services techniques des communes sont acceptés en déchetteries.

A retirer : "dans les mêmes conditions que les particuliers".

- **Article 7 - Déchets acceptés**

Un dépôt maximum est fixé par apport journalier pour les différentes catégories de déchets.

A rajouter : Ces dispositions ne s'appliquent pas aux services techniques des communes du territoire de la communauté de communes.

1. Ordures Ménagères

Proposition d'implantation de nouveaux points tri sur le territoire pour répondre aux objectifs CITEO

- Avant le 30 juin 2024, la CC a pour objectif d'implanter 32 nouveaux points tri sur le territoire pour inciter et faciliter le tri pour les administrés.
- Cet objectif fait partie d'un contrat passé avec l'eco-organisme CITEO, en charge du suivi du tri (~30% subventionné).
- Depuis le début de l'années 5 points ont été implantés ou sont en cours d'implantation :
 - Saleich,
 - Intermarché Mane,
 - Castillon-de-Saint-Martory,
 - Beauchalot,
 - Encausse.

Communes	Nombre de point tri à rajouter
Arnaud-Guilhem	1
Auzas	1
Beauchalot	3
Cassagne	1 ou 2
Castagnède	1
Castelbiague	1
Castillon-de-Saint-Martory	1
Chein-Dessus	1
Couret	1
Encausse-les-Thermes	1 ou 2
Estadens	1
Figarol	1
Ganties	1 ou 2
His	1
Izaut-de-l'Hôtel	1
Mancioux	1
Mazères-sur-Salat	1 ou 2
Montespan	1 ou 2
Montsaunès	1
Roquefort-sur-Garonne	3
Rouède	1
Saint-Martory	2
Saleich	1
Salies-du-Salat	3
Sepx	1
Soueich	2

26 communes hors optimum (>150 hab./PAV)

16 communes OK avec +1

5 communes proches >150 avec +1

2 communes avec +2 pour être OK

3 communes avec +3 pour être OK

Communes à renforcer en premier

Chein

Beauchalot

Cassagne

Encausse

Mazeres

Montespan

Roquefort

Saint-Martory

Salies

Soueich

1. Ordures Ménagères

Proposition d'implantation de nouvelles bornes textiles sur le territoire

- Comme les points tri, les bornes textiles manquent sur le territoire. Les objectifs sont d'avoir sur le territoire 1 borne pour 1 000 habitants, aujourd'hui nous sommes à 1 pour 2 000 (Déchetteries Mane x4 et St-Martory x2, Castillon-de-St-Martory x1, Lestelle-de-St-Martory x1). Nous modifierons la convention avec le collecteur Philtex.
- Il est proposé aux communes suivantes de réfléchir à l'implantation de bornes textiles dans des endroits fréquentés (écoles, proche commerces, marchés, point tri ...) :
 - Beauchalot -> 1 borne ;
 - Salies-du-Salat -> 2 ou 3 bornes (remplacer celle du Relais) ;
 - Mazères-sur-Salat -> 1 borne ;
 - Encausse-les-Thermes -> 1 borne ;
 - Mane -> 1 borne en ville ;
 - Montespan -> 1 borne ;
 - St-Martory -> 1 borne en ville ;
 - Auzas -> 1 borne ;
 - Arbas -> 1 borne ;
 - Montsaunès -> 1 borne ;
 - Aspet -> 1 borne en ville + 1 à la déchetterie (remplacer celle du Relais).

21 bornes en finalité soit 1 borne pour 870 habitants.

1. Ordures Ménagères

Réflexion sur la distribution des composteurs collectifs et proposition d'envoi d'un courrier aux professionnels produisant des biodéchets

- Pour rappel, la loi (loi AGEC) oblige le tri des biodéchets pour tous les producteurs (y compris les habitants du territoire) dès le 1^{er} Kg produit au 1^{er} janvier 2024.
- Il est proposé à la commission d'envoyer un courrier à tous les professionnels du territoires générant des emballages et des biodéchets (déchets alimentaires), pour qu'au 1^{er} janvier 2024, ils se mettent en conformité avec la loi.
- Le but étant:
 - La mise en place du tri sélectif dans les structures et entreprises privées et publique ;
 - L'interdiction de déposer les biodéchets dans les ordures ménagères avec une obligation de trier les biodéchets et de les traiter par leurs propres moyens (composteurs individuels, collectifs, collecte par une entreprises privée...).

1. Ordures Ménagères

Réflexion sur le broyage des déchets verts à domicile

Réflexion sur la collecte des piles en Mairie

- Propositions de broyage des déchets verts
 - Collecte à domicile sur inscription et sous conditions
 - Broyage à domicile sur inscription et sous conditions
 - Broyage programmé par communes
 - Service de broyage à domicile proposé par le SYSTOM des Pyrénées (broyeur 240 € ht/jour et main d'œuvre agent : 32 € ht/heure)
- Proposition de distribution de borne de collecte des piles en Mairie :
55 bornes de collecte piles récupérées via l'éco-organisme Corepile.
A placer en Mairie, collecte sur demande par mail.

1. Ordures Ménagères

Point sur l'harmonisation du mode de collecte

Planning janvier 2023 avant l'harmonisation de la collecte

EMPLOI DU TEMPS SEMAINE DU 16 JANVIER AU 22 JANVIER 2023

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Observation
	Matin	Ap.midi	Matin	Ap.midi	Matin	Ap.midi	Matin	Ap.midi	Matin	Ap.midi	Matin	Ap.midi	
Collecte OM tournée 1: 5H - 13H	1 chauffeur 2 rippers		1 chauffeur 2 rippers										
Collecte OM Tournée 2: 6h -14h	1 chauffeur 2 rippers		1 chauffeur 1 ripper collecte carton										
Collecte OM Tournée 3: 5H30-13H30	1 chauffeur 2 rippers		1 chauffeur 2 rippers				NETTOYAGE QUAI						
Collecte OM Tournée 4: 6H00-14H	1 chauffeur 2 rippers		1 chauffeur 2 rippers						1 chauffeur 2 rippers				
DECHETTERIE MANE	2 gardiens		3 gardiens		3 gardiens		3 gardiens		2 gardiens		2 gardien		
DECHETTERIE ASPET			1 gardien		1 gardien		1 gardien		1 gardien		1 gardien		
DECHETTERIE ST MARTORY			1 gardien		1 gardien		1 gardien		1 gardien		1 gardien		
Polybenne	1 Chauffeur		1 Chauffeur		1 Chauffeur		1 Chauffeur		1 Chauffeur				
Polybenne	1 Chauffeur				1 Chauffeur		1 Chauffeur		1 Chauffeur				

Nombre d'ETP pour la collecte
des OM : 12,47 ETP

Nombre de polybennes : 2

Nombre de bennes OM : 4

1. Ordures Ménagères

Point sur l'harmonisation du mode de collecte

Planning après le 06/02/2023 et l'harmonisation de la collecte

EMPLOI DU TEMPS SEMAINE DU 05 JUIN AU 11 JUIN 2023

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Observation
	Matin	Ap.midi	Matin	Ap.midi	Matin	Ap.midi	Matin	Ap.midi	Matin	Ap.midi	Matin	Ap.midi	
Collecte OM tournée 1: 6h/14h	1 chauffeur 2 rippers		1 chauffeur 2 rippers		1 chauffeur 2 rippers		1 chauffeur 2 rippers		1 chauffeur 2 rippers				
Collecte OM Tournée 2: 6h -14h	1 chauffeur 2 rippers		1 chauffeur 2 rippers		1 chauffeur 2 rippers		1 chauffeur 2 rippers		1 chauffeur 1 ripper				NETTOYAGE QUAI
Collecte OM Tournée 3: 6h/14h	1 chauffeur 2 rippers				1 chauffeur 1 ripper collecte carton								
MAINTENANCE OM 6h/14h	2 agents		2 agents		2 agents		2 agents		2 agents				
Déchetterie Mane	2 agents		2 agents		2 agents		2 agents		2 agents		2 agents		
Déchetterie Saint Martory			1 agent		1 agent		1 agent		1 agent		1 agent		
Déchetterie d'Aspet			1 agent		1 agent		1 agent		1 agent		1 agent		
Polybenne	1 agent		1 agent		1 agent		1 agent		1 agent				
Polybenne	1 agent				1 agent				1 agent				

Nombre d'ETP pour la collecte des OM : 9 ETP

Nombre de polybennes : 2

Nombre de bennes OM : 3

Nouveauté : service maintenance composé de 2 agents en moyenne

1. Ordures Ménagères

Point sur l'harmonisation du mode de collecte

- Comparaison des tonnages 2022/2023 sur 5 mois

	Total 3 CGS Mane/St Martory + estimation Aspet	Total 3 CGS	Evolution
OM	1649	1560	- 5 %
Encombrants	622	515	- 17 %
Emballages	102	131	+ 29 %
Papiers	119	120	+ 1 %
Verre	233	275	+ 18 %



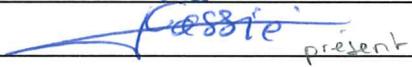
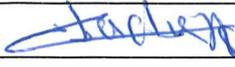
2. Voirie

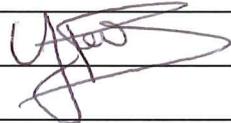
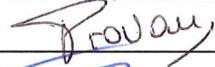
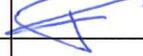
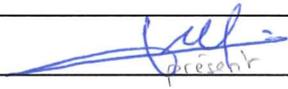
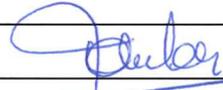
- Proposition d'un tarif balayeuse : tarif horaire.
Proposition d'un tarif à 100€/ heure soit 800€ la journée.
 - Rappel de la procédure à suivre en cas de dégâts d'orages sur une voie communale
 - Appel ou mail à Mr Cep Aurélien dans les 2 jours max qui suivent le dégât ;
 - Sécurisation si nécessaire ;
 - Photos, devis et dossier envoyé au département après délibération de la CC Cagire Garonne Salat ;
 - Travaux programmés après accord du département.
- 

3. Questions diverses

- Nettoyage des conteneurs de regroupements OM du 19 juin au 07 juillet.
- Distribution des 300 composteurs individuels 10,11,12,15 mai. Prochaine distribution janvier 2024.
- Extension des consignes pour la benne Eco-Maison sur les déchetteries.
- Mise en place de défibrillateurs en déchetteries.

Commission Services Techniques - mardi 06 juin 2023 à 18h00 - salle du Conseil à l'Hôtel communautaire

Délégué	Commune	Signature
Jean-Paul ESTRADE	ARBAS	
Jacques FONTAS	ARBAS	
André ESPARBES	ARBON	excuse
Alexandre BOUE	ARBON	
Alain QUILEZ	ARBON	
Cédric LABARRE	ARGUENOS	
Jean-Pierre VIALATTE	ARNAUD-GUILHEM	
Laurent SANS	ASPET	excuse
Alain ESTAQUE	AUSSEING	
Gilles PARIS	AUSSEING	
Arlette BALLESTER	AUZAS	
Gino ALTISSIMO	AUZAS	
Joël MASSIE	BEAUCHALOT	 présent
Raymond JOUBE	BELBEZE-EN-COMMINGES	
Gilles FAVAREL	CABANAC-CAZAUX	excuse
Joël GRAMONT <i>Feuillerat Xavier</i>	CASSAGNE	
Pascal GUAY	CASSAGNE	
Guy CABIROL	CASTAGNEDE	
André FERRAN	CASTELBIAGUE	
Jean-François DAUBAN	CASTILLON-DE-SAINT-MARTORY	
Jean-Benoit ABADIE	CAZAUNOUS	
Mathieu CROIX	CHEIN-DESSUS	
Jean-Marie ROELENS	COURET	
Christian SALVADOR	ENCAUSSE-LES-THERMES	
Jean-Vincent ZAMMIT	ENCAUSSE-LES-THERMES	
Jacques SOUMET	ESCOULIS	
Yves BERBINEAU	ESTADENS	
Jean-Luc LAPEYRE	ESTADENS	
Jean-Charles ROSELLO	FIGAROL	
Bernard LAURAS	FOUGARON	 présent
Claude Estadieu	FRANCAZAL	
Michel-Claude ABADIE	GANTIES	

Francis FONTAS	GANTIES	
David RIBET	HERRAN	 présent
Nathalie AUGUSTIN ROUCH	HERRAN	
Yannick PEREZ	HIS	 présent
Anthony MEIRELES	HIS	
Olivier CAUDRON	IZAUT-DE-L'HÔTEL	
Georges CROVELLO	JUZET-D'IZAUT	
Christophe REDONNET	JUZET-D'IZAUT	
Michel CAUBET	LAFFITE-TOUPIERE	excusé
Malcom-Paul BLAKOE	LE FRECHET	 présent
Nadine PIOVAN	LESTELLE-DE-SAINT-MARTORY	 présente
Jean-Luc FRICAUD	MANCIOUX	
Jean-Paul CASTEX	MANE	 présent
Yves VILLEMUR	MARSOULAS	
Alexandre ADER	MARSOULAS	
Sébastien VILLEMUR	MAZERES-SUR-SALAT	
Geoffrey ZORZI CAZENAVE	MAZERES-SUR-SALAT	
Johnny CARLIER	MILHAS	
Laurent CAYRE	MONCAUP	
Gilles BUFFALAN	MONTASTRUC-DE-SALIES	
Patrick BOUÉ	MONTASTRUC-DE-SALIES	
Ludovic CALVET	MONTASTRUC-DE-SALIES	
Catherine DAUNES	MONTESPAN	
Jean-Pierre CAZENAVE	MONTESPAN	
Marie-Laure LASTECOURES	MONTGAILLARD-DE-SALIES	
Denis BASTIANELLI	MONTGAILLARD-DE-SALIES	présent
Sylvie DUCHEIN	MONTGAILLARD-DE-SALIES	
Maryse MOURLAN	MONTSAUNES	
 Chantal RIVIERE	PORTET D'ASPET	
Chantal RIVIERE	PROUPIARY	
Jean-François CIMOLINO	PROUPIARY	
Pierre AT	RAZECUEILLE	
Martine REY	ROQUEFORT-SUR-GARONNE	
Maxime BRETOU	ROQUEFORT-SUR-GARONNE	
Thierry SAINT-MARTIN	ROUEDE	
Raoul RASPEAU	SAINT-MARTORY	 excusé

**DES TEXTILES NEUFS
ET USAGÉS**

**COLLECTE
TRI
REVALORISATION**

**Rejoignez nous et devenez acteur
du développement durable.**

*Retrouvez nous sur
philtexandrecycling.com*



QUI SOMMES-NOUS ?

Philtex & Recycling insertion est une entreprise spécialisée dans la collecte, le tri et la revalorisation des textiles usagés.

- La dimension sociale,
- Le programme d'insertion professionnelle,
- l'efficacité économique,
- la qualité environnementale.



NOS ACTIONS DE COMMUNICATION



Dans le cas de campagnes d'information, nous intervenons dans les écoles primaires afin de sensibiliser et de familiariser nos enfants à la collecte, au tri, à la revalorisation textile et au développement durable à travers des animations et des jeux.

Nos partenaires actifs & dynamiques !



NOS COMPÉTENCES

• La Collecte

Philtex & Recycling insertion dispose de plus de 3000 colonnes de récupération de textiles sur l'ensemble du territoire Grand Sud.

Des passages de collecte réguliers, un nettoyage systématique des abords, un standard téléphonique joignable la semaine et le week-end pour une intervention sous 24H.

Un Habillage de la colonne aux couleurs des collectivités.



• Le Tri



Grâce à la semi-industrialisation de l'entreprise, nous trions la totalité des textiles collectés en 10 catégories distinctes permettant une revalorisation optimale. Notre tapis de tri et notre machine à big bag permettent de trier 6000 tonnes de textiles chaque année. Notre objectif, collecter plus, trier plus, revaloriser mieux.

• La Réutilisation

- Le réemploi : Lorsque le tri a été effectué, une partie des textiles sont prêts à recevoir une seconde vie au sein des nos friperies solidaires appelées **Seconde Vie** situées dans le sud de la France (Montpellier, Lunel, Alès, Juvignac, Caissargues, Marguerittes...). **Seconde Vie** est également disponible en ligne sur friperie-seconde-vie.com.



- La réutilisation : chiffons d'essuyage pour le secteur automobile, serpillères, isolants éco-responsables, etc...

- Le recyclage : une partie des textiles sont envoyés dans les pays émergents, en voie de développement, pour que les matières premières soient réutilisées pour fabriquer de nouveaux objets. Exemple : les semelles de chaussures deviennent des revêtements pour les terrains de sport.

LES BONNES RAISONS DE NOUS REJOINDRE !

- Collectivités Locales

Une colonne de récupération pour 1000 habitants, c'est associer votre collectivité aux engagements du Grenelle de l'environnement, mais c'est aussi 0,10 € reversés à votre collectivité par l'éco-organisme.

Cette subvention a pour but de permettre la mise en place de campagnes de communication.

- Entreprises Privées

Associez votre enseigne à notre réseau national en proposant un point de collecte à vos clients sur votre parking. Un moyen efficace de répondre à la responsabilité légale liée à la récupération des textiles.

- Antennes Associatives

Soutenez l'économie sociale et solidaire en valorisant vos surplus de TLC et renforcez votre image associative à travers nos différents points de collectes.

UN ENJEU SOCIÉTAL



Les différentes étapes de revalorisation participent activement à la dynamisation de l'économie locale. De plus, nous permettons aux collectivités, donc aux contribuables, de réduire le coût de la collecte et de traitement des déchets.

Philtex & Recycling est un modèle de solidarité grâce à son programme d'insertion professionnelle. Il permet aux personnes en difficultés professionnelles de se réinsérer sur le marché de l'emploi (chômeurs de longue durée, mères isolées, personnes handicapées, etc...).



TONNES DE
TEXTILES
COLLECTÉS PAR AN



COLONNES DE
RECYCLAGE
TEXTILE



DES TEXTILES
COLLECTÉS ONT
UNE SECONDE VIE



DES EMPLOIS
OCCUPÉS PAR
L'INSERTION

COLLECTE

TRI

REVALORISATION

philtexandrecycling.com

Z.A DE GALICANTE
Chemin de Galicante
30128 GARONS
p.gadea@philtex.fr
06 98 68 03 28





Borne Jet'Pil

Dimensions 130x46x20 cm

Contient 20-25kg de piles et batteries

Socle en métal, tube en plastique transparent avec larges ouvertures

Vidage facilité par l'ouverture latérale du capot

Pièces détachées disponibles.



Bac de 5kg

A l'unité

Bac en plastique, d'une capacité de 5 kg, livré avec un couvercle amovible percé pour y déposer les piles

Dimension 17x11x18 cm

Compte rendu Commission SERVICES AUX PERSONNES du 8 juin 2023

Présents : Jean Pierre DUPRAT (VP), Berthe MOLLE MARTIN (Beauchalot), Jacqueline DAFFOS (Estadens), Alain SOULE (His), Chantal LORENTE (Lestelle de Saint Martory), Roselyne ARTIGUES (Montastruc-de-Salies), Nathalie MAYLIN (Montastruc-de-Salies), Nathalie COMMENGE (Proupiary), Evelyne MOURLAN (Saint Martory), Claudette ARJO (Saint Martory), Annie DUZAC (Sepx), Chantal GARNUNG (Urau)

Excusés : Marie Christine CHEUZEVILLE (Arbas), Céline FONTEBASSO (Le Fréchet),

Technicien présent : Claire LE GAL et Hélène DUPUY COUTAND

Le compte rendu retrace les débats et le powerpoint présenté est joint

En introduction Jean Pierre DUPRAT, vice-président, expose que le service SAAD intervient pour 260 bénéficiaires environ au mois de mai, les heures d'intervention progressent depuis le début de l'année. Pour le SSIAD, les 37 places sont occupées et il y a une liste d'attente à ce jour.

Hélène DUPUY COUTAND, directrice des services à la personne, présente les différents points à l'ordre du jour.

Le projet de service est un cadre fédérateur tourné vers l'avenir. Il exprime une volonté collective et vise à mobiliser les agents, à orienter les décisions des élus et des managers et à conduire l'action dans une direction commune. Beaucoup d'action sont en cours depuis un an.

Hélène DUPUY COUTAND développe l'avancement des groupes de travail pour l'élaboration du projet de service :

Qualité de vie au travail

Véhicule de service

Sur ce groupe de travail les agents présents n'étaient pas forcements tous favorables aux véhicules de service afin de nourrir les échanges.

Les freins à l'utilisation des véhicules sont :

- Peur de conduire une électrique (automatique)
- Peur d'abimer la voiture de service
- Lorsque l'agent a des CESU dans la même journée difficile de « jongler » entre son véhicule de service et son véhicule perso

Les questionnements :

- Financière
- Technique
- Pas toujours possible de les brancher au domicile

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **CAGIRE GARONNE SALAT**

Siège

15 avenue de Comminges 31260 MANE
TÉL. 05 61 98 49 30 | Fax 05 61 97 12 81

Pôle Aspet

Rue Armand Latour 31160 ASPET
TÉL. 05 61 94 86 50 | Fax 05 61 94 86 56

Pôle Saint-Martory

4 rue des Villas 31360 SAINT-MARTORY
TÉL. 05 61 90 36 30 | Fax 05 61 90 16 65

www.cagiregaronnesalat.fr

Parcours de la charte et du carnet du véhicule => pas de remarque
Véhicules très bien accueillis par les agents.

Le recrutement / Intégrations des nouveaux agents

Sur ce groupe de travail les agents présents avaient des anciennetés différents (10 ans et 6 mois et 1 et 2ans).

Beaucoup de discussions pour favoriser le travail collectif, la communication et la formation.

Comment fidéliser, comment rendre attractif le métier, étaient au cœur des échanges ?

Explication du processus de recrutement.

Plusieurs idées pour améliorer & favoriser les recrutements et l'intégration sont évoquées.

AFEST, GAP , Groupe de parole, dynamique d'équipe

Rencontre à venir.

AFEST (Action de Formation En Situation de Travail): en cours de mise en place depuis quelques mois.

GAP (Groupe d'Analyse de Pratique): Formation de 3 administratifs en septembre pour les animer en interne

Groupe de paroles : en place depuis plusieurs années

Dynamique d'équipe : A travailler

Prise en charge

Projets personnalisés

Rencontre à venir.

L'élaboration du projet personnalisé doit permettre que la parole de l'utilisateur soit au cœur des préoccupations des soignants, des accompagnants.

Le projet personnalisé doit être élaboré :

- A partir d'une évaluation globale et individualisée de la demande et des besoins de la personne
- En prenant en compte la demande directe de la personne et le cas échéant de son proche aidant ;
- En prenant en compte l'évaluation réalisée par l'équipe médico-sociale du conseil départemental ou de la MDPH ou les plans d'aide ou de compensation déjà élaborés ;

La proposition d'intervention qui découlera de cette évaluation devra également prendre en compte les modalités de coordination avec d'éventuelles autres interventions (SSIAD, IDE, etc.).

Livret d'accueil & mise à jour de la documentation obligatoire

Rencontre à venir

SAAD documents validés.

SSIAD à faire.

Coordination SAAD/SSIAD & Evolution en Service Autonomie

Rencontre à venir

Enjeux 2024/2025 : Service Autonomie

Coordination déjà réalisée entre le SAAD et le SSIAD.
Changement de logiciel prévu en 2024 pour le SSIAD pour faciliter ce point (avoir le même que le SAAD)
A ce jour coordination non financée (le sera en service autonomie par l'ARS).

DUERP – Document Unique d'Evaluation des risques professionnels

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est une obligation légale pour tout établissement soumis au code du travail.

Le DUERP est un document qui présente les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité, auxquels sont exposés les agents.

Il sert de base à toute démarche de prévention des risques professionnels au sein de la structure.

En 2023 :

- Première élaboration du DUERP (en cours)
- Plan d'action rédigé
- Mise en place des formations et de la prévention adéquates

En 2023 et 2024 :

- Mise en place des formations internes (SST, AFEST, groupe analyse des pratiques, AFGSU) et du plan d'action
- Début 2024 DUERP finalisé

En 2025 :

Mise à jour du DUERP

En 2026 :

Mise à jour du DUERP

Traçabilité et nouveau logiciel (SSIAD)

Rencontre à venir.

Améliorer la traçabilité (la faire évoluer car aujourd'hui essentiellement papier).

Et améliorer la coordination avec les intervenants du domicile.

La démarche Qualité

SAAD & SSIAD

C'est quoi la démarche Qualité ?

C'est un processus d'amélioration continue structurée qui vise à améliorer la qualité de prise en charge, la satisfaction des usagers, des agents et la performance globale de toute l'organisation.

La qualité est une démarche quotidienne et l'ensemble des agents est concerné. La notion de Qualité est omniprésente dans les services.

Répondre au référentiel de l'HAS (Haute Autorité de Santé) avec l'outil QualitéVal.

SAAD - Démarche en cours depuis 2022 :

- Plan d'action de la démarche en place
- Suivi du plan d'action régulièrement
- Groupe de travail sur différents thèmes :
 - La notion de bientraitance (22/06 – 2 groupes)
 - Droits et liberté de la personne accueillie (24/01 - 14/03)
 - Le questionnement éthique (24/03 - 20/04)
 - Accompagnement de la fin de vie et du deuil (06/04 - 08/06)
 - Confidentialité et protections des informations (2024)

- Préservation et développement du lien social (2024)
- Création d'outils de Communication et de Bonne pratique à la suite de ces groupes de travail
- Premiers CVS (SSIAD et SAAD) en Mars 2023
- Réalisation des premiers projets personnalisés à partir de mai 2023

SSIAD - La démarche en cours depuis 2022 :

- Plan d'action de la démarche à mettre en place
- Réaliser un suivi de ce plan d'action
- Groupe de travail sur différents thèmes :
 - Les mêmes que le SAAD
- Création d'outils de Communication et de Bonne pratique à la suite de ces groupes de travail
- Premiers CVS (SSIAD et SAAD) en Mars 2023

Les débats portent sur :

- Mme DUZAC a demandé si on recueillait l'accord du bénéficiaire sur le partage d'informations entre professionnels dans le cadre de l'élaboration du projet personnalisé – Mme DUPUY-COUTAND a répondu qu'on allait revoir ce point pour en regarder les règles.
- Un point avec l'ARS et le CD31 doit être fait pour la sectorisation du futur service autonomie.

Les membres de la commission valident le principe d'un service Autonomie unique sur l'ensemble des 55 communes, en cohérence avec l'harmonisation territoriale de tous les services et compétences communautaires.

Une prochaine commission aura lieu avant la fin de l'année.



Commission Service à la personne

8 juin 2023



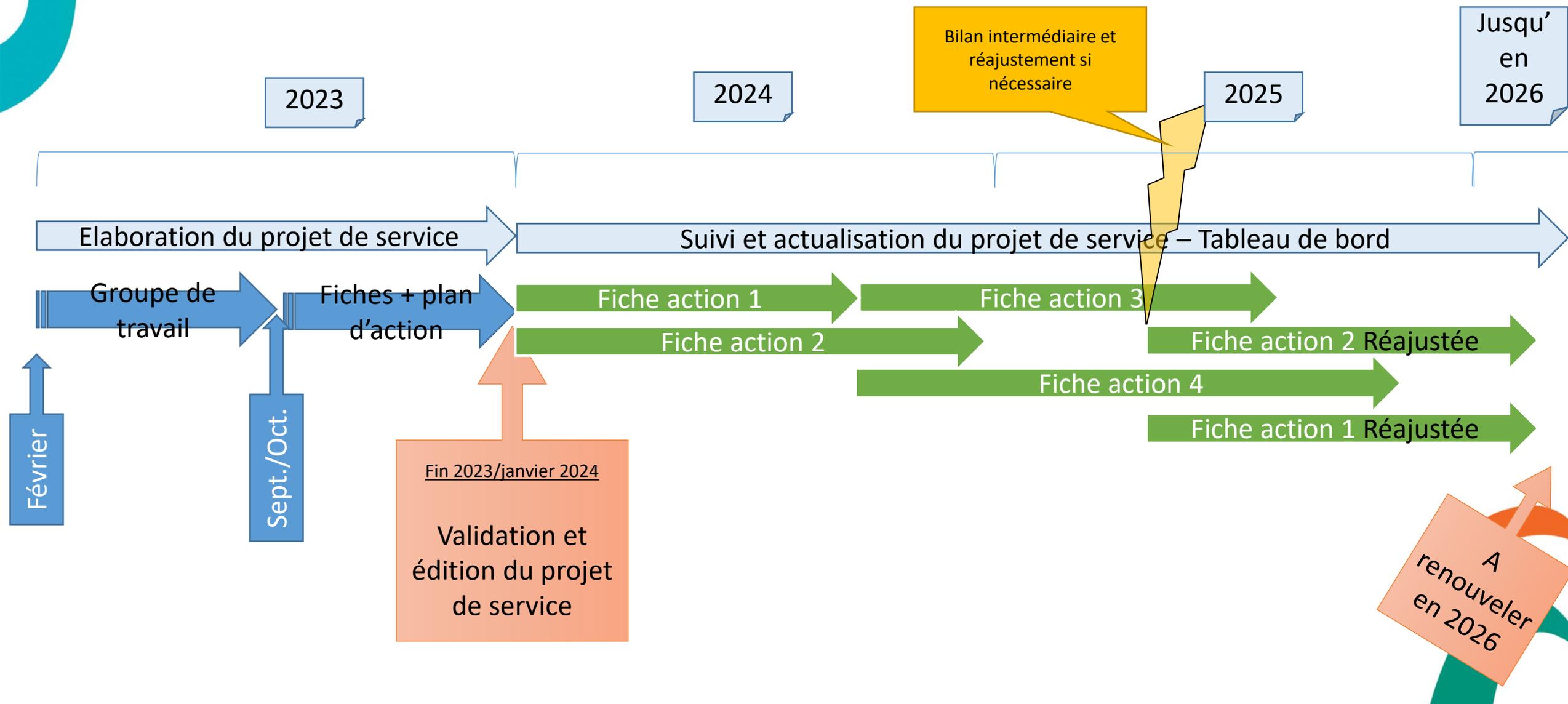


Ordre du jour

1. Point d'étape sur le projet de service
 2. Débat sur le futur service autonomie et son dimensionnement à l'échelle de toute l'intercommunalité
 3. Questions diverses
- 

Projet de service

Rétroplanning



Projet de service

Instances de validation

Conseil de vie sociale (CVS)
Commission (COFIL)
Conseil Communautaire

Instances de Construction

COTECH

Famille/Bénéficiaires/Patients

Groupes de travail

Les instances &
Les étapes du projet

Plan du projet de service

Description du service

Diagnostic

Problématiques

Objectifs

Orientations

Actions

Evaluations

- 1 – Conception
- 2 – Réflexion & Rédaction
- 3 – Validation

Projet de service

mise en œuvre

Lancement et validation du rétroplanning par la **commission** (COFIL)

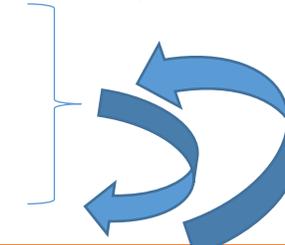
Comité technique
(COTECH)

Groupe de travail
Thème 1

Groupe de travail
Thème 2

Groupe de travail
Thème 3

Groupe de travail
Thème 4



Rencontres avec
les équipes

Consultation CVS
+
Consultation partenaires
(MDS, Assistantes sociales,
IDEL)

Rédaction

Mise en forme des fiches actions (en adéquation avec les groupes de travail)
Plan d'action

Vérification par la **commission** (COFIL)

Consultation du Conseil de Vie Sociale (CVS)

Validation par le Conseil Communautaire

Suivi et actualisation du projet de service

Projet de service

Les groupes de travail

Qualité de vie au travail		
Véhicule de service	SAAD- SSIAD	16 Mai
Politique de recrutement	SAAD	30 Mai
Intégrations des nouveaux agents	SAAD-SSIAD	30 Mai
AFEST, GAP , Groupe de parole, dynamique d'équipe	SAAD-SSIAD	A planifier

Projet de service

Les groupes de travail

Prise en charge		
Projet personnalisé	SAAD-SSIAD	19 juin
Livret d'accueil	SAAD-SSIAD	19 juin
MAJ documentation obligatoire (Règlement de fonctionnement, règlement intérieur)	SSIAD	19 juin
Coordination SAAD/SSIAD	SAAD-SSIAD	29 juin
Evolution en Service Autonomie	SAAD-SSIAD	29 juin
DUERP	SAAD-SSIAD	23 Mai
Traçabilité et nouveau logiciel	SSIAD	A planifier



Projet de service

Les groupes de travail

La démarche Qualité		
SSIAD	SAAD-SSIAD	15 Mai
SAAD	SAAD-SSIAD	15 Mai





Projet de service

Les prochaines étapes

1. Finalisation des groupes de travail (mi-juillet 2023)
 2. Rédaction des fiches actions (juillet-aout 2023)
 3. Rédaction du projet de service et du plan d'action (septembre-octobre 2023)
 4. Vérification du COPIL -Commission des services à la personne (novembre 2023)
 5. Consultation du Conseil de Vie Sociale (CVS) (novembre 2023)
 6. Validation par le Conseil Communautaire (novembre-décembre 2023)
- 



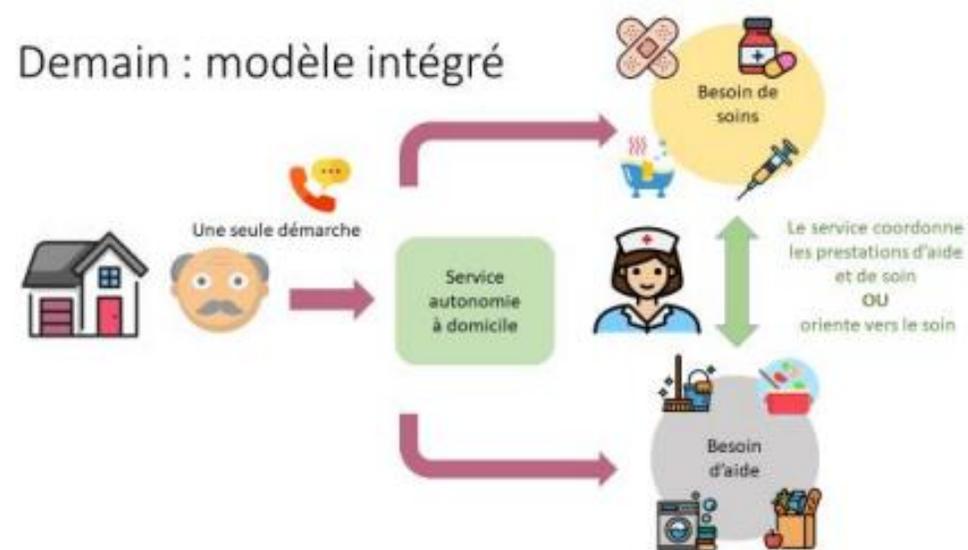
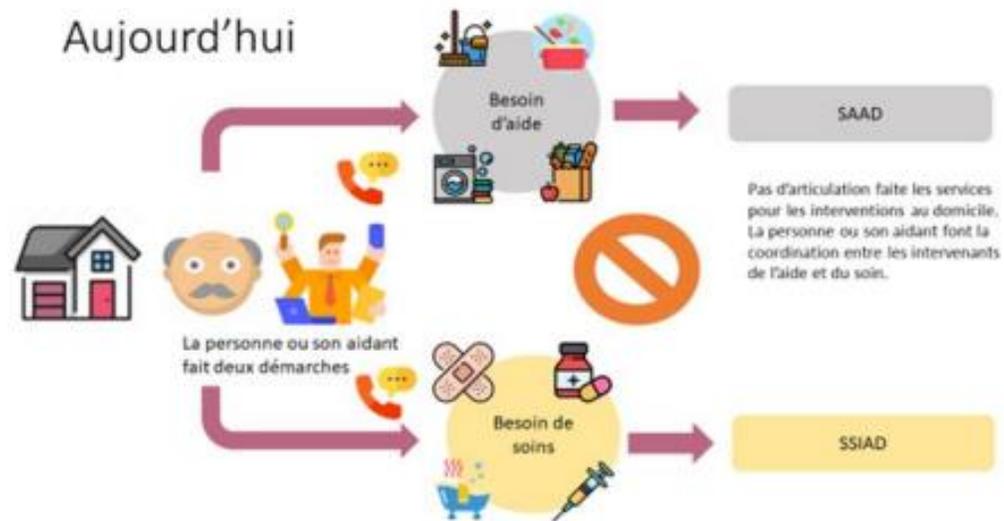
Débat

Service Autonomie
&

son dimensionnement à l'échelle de toute l'intercommunalité



Service Autonomie

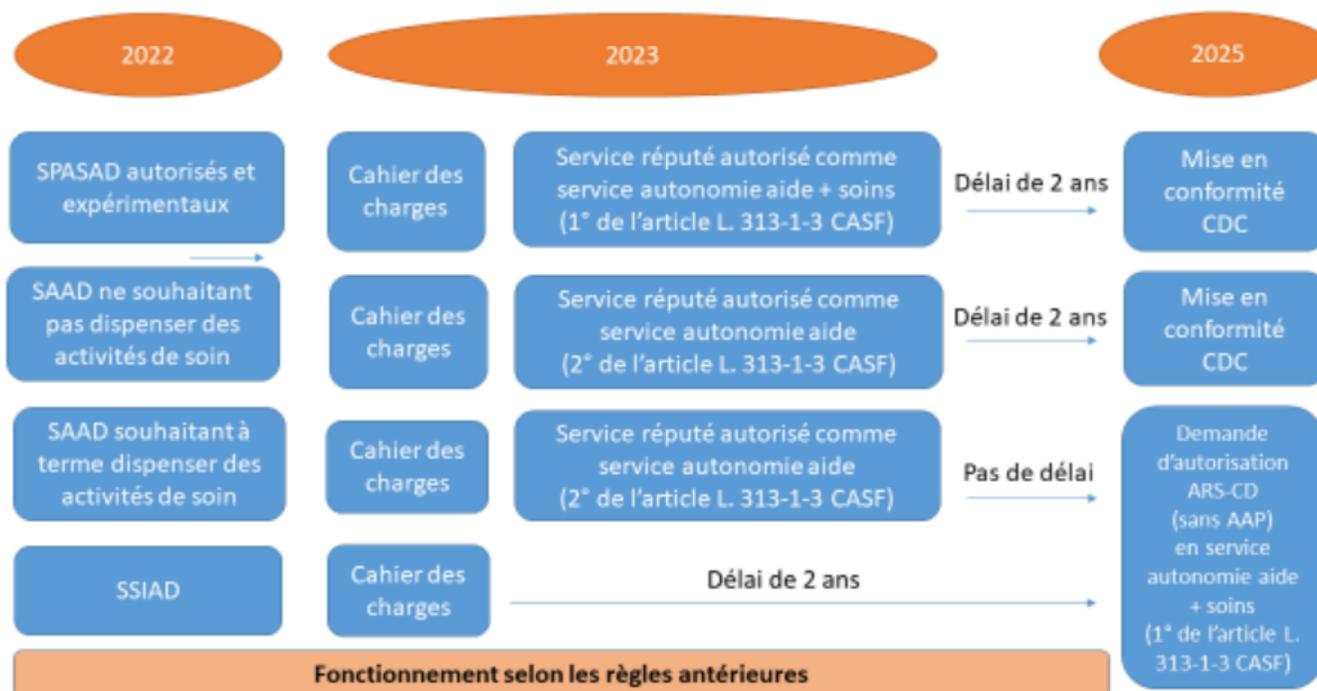


Service Autonomie

La transformation des SAAD et des SSIAD en services autonomie entrera en vigueur à la date de publication du décret définissant le cahier des charges de ces services.

- ✓ Ce décret doit être pris au plus tard le **30 juin 2023**.

Modalités d'entrée en vigueur de la réforme des autorisations





Service Autonomie

=> **Une entité**

=> **Un territoire**

- ✓ Les besoins doivent remonter du terrain

 - ✓ Disparition des SSIAD

 - ✓ Deux types de Service Autonomie :
 - Intégré (SAAD/SSIAD même structure)
 - Aidé (Saad avec des conventions infirmières libérales)

 - ✓ Pour les Services Autonomie « intégré » ajout d'un temps de coordination.

 - ✓ CPOM (Dotation complémentaire) à venir en 2023 pour répondre à cette transformation.
- 

Aujourd'hui

2 Secteurs SAAD :

- St Martory
- Mane

1 Secteur SSIAD :

- Mane

Demain

1 Service Autonomie :

- Pour tout le territoire ?

